

PLANTES AQUATIQUES

# Myriophylle hétérophylle

*Myriophyllum heterophyllum*

Ongeljikbladig vederkruid \* Broadleaf watermilfoil \* Verschiedenblättriges Tausendblatt



## Origine

Sud-Est des États-Unis

## Voies d'introduction

Dispersion depuis des plans d'eau, des bassins de jardins ou relâché d'aquarium. Transport involontaire sur des équipements de pêche, par des bateaux, via le transport de substrat ou des engins de chantier. Dispersion naturelle depuis les pays voisins.

## Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était couramment utilisée comme plante oxygénante d'aquarium ou de mares de jardins.

## Distribution en Belgique

Quelques populations isolées en Flandre (province d'Anvers) et en Wallonie.

## Habitats en Belgique

Eaux douces, stagnantes ou faiblement courantes, souvent riches en nutriments.

## Nuisances

Cette espèce forme des populations denses, ce qui entrave le développement de la végétation indigène et peut provoquer l'eutrophisation du plan d'eau en raison de l'accumulation de matière organique morte. Cela peut avoir des conséquences importantes sur la faune indigène, le débit de l'eau et les fonctions récréatives des plans d'eau.



## Caractéristiques

Dans l'environnement, la plante est entièrement immergée au printemps et forme des tiges émergées en été et en automne

→ Tiges: vertes, peuvent atteindre plus de 3 mètres de long sous la surface de l'eau et 5-15 cm au-dessus de celle-ci

→ Feuilles:

» Feuilles immergées **1** : 2-5 cm, vertes, très découpées (en forme de « plume »), insérées par 5 autour de la tige (parfois 4 ou 6)

» Feuilles émergées **2** : entières, dentées et de taille réduite (0,5-3 cm)

→ Fleurs: roses, peu visibles, placées à la base des feuilles émergées; floraison: juin-juillet

## Espèces ressemblantes

Dans l'environnement, la plante immergée peut être confondue avec des espèces indigènes de Myriophylles: *Myriophyllum spicatum*, *Myriophyllum alterniflorum* et *Myriophyllum verticillatum*. La plante entière peut être confondue avec les espèces indigènes suivantes: *Hippuris vulgaris* et *Hottonia palustris*. Dans le commerce ou dans l'environnement, l'espèce peut être confondue avec les *Ceratophyllum spp.*, *M. tetrandrum*, *M. tuberculatum* et *M. Simulans*.

## Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

→ <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=28300>

→ Clefs de détermination (disponibles en FR, NL et EN): <https://q-bankplants.eu>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

## Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.